

Le but de cette fiche d'information est de vous informer de vos droits.
Elle ne libère pas l'assureur ou le distributeur de ses obligations envers vous.

PARLONS ASSURANCE !

Nom du distributeur : Vidéotron, Ltd. (« Vidéotron »)

Nom de l'assureur : Zurich Insurance Company Ltd (succursale canadienne)

Nom du produit
d'assurance : Plan de Protection

C'EST VOTRE CHOIX



Vous n'êtes jamais tenu de souscrire une assurance :

- qui est offert par votre distributeur ;
- d'une personne qui vous est assignée ; ou
- pour obtenir un meilleur taux d'intérêt ou tout autre avantage.

Même si vous devez être assuré, **vous n'avez pas à** souscrire l'assurance qui vous est offerte.
Vous pouvez choisir votre produit d'assurance et votre assureur.

COMMENT CHOISIR



Pour choisir le produit d'assurance qui vous convient, nous vous recommandons de lire le résumé qui décrit le produit d'assurance et qui doit vous être fourni.

RÉMUNÉRATION DES DISTRIBUTEURS



Une partie du montant que vous payez pour l'assurance sera versée au distributeur à titre de rémunération. Le distributeur doit vous indiquer lorsque la rémunération dépasse 30% de ce montant.

DROIT D'ANNULATION



La Loi vous permet d'annuler un contrat d'assurance, **sans frais**, dans les 10 jours suivant l'achat de votre assurance. Toutefois, l'assureur peut vous accorder un délai plus long. Après ce délai, des frais peuvent s'appliquer si vous annulez l'assurance. **Renseignez-vous** auprès de votre distributeur sur le délai accordé pour l'annuler **sans frais**.

Si le coût de l'assurance est ajouté au montant du financement et que vous annulez l'assurance, vos paiements de financement mensuels pourraient ne pas changer. Au lieu de cela, le remboursement pourrait être utilisé **pour raccourcir la période de financement**. **Demandez des détails à votre distributeur.**

L'Autorité des marchés financiers peut vous fournir des renseignements impartiaux et objectifs.

Visitez www.lautorite.qc.ca ou appelez l'Autorité au 1-877-525-0337.

Réservé à l'usage de l'assureur :

Cette fiche d'information ne peut être modifiée